

P U I S S A N C E D U C A N A D A .

SIÈGE DU GOUVERNEMENT—OTTAWA.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LE TRÈS-HON. LORD STANLEY DE PRESTON, G.C.B.

CONSEIL PRIVÉ

1er juin 1892.

Premier et président du conseil.....	Hon. sir J. J. C. Abbott, G.C.M.G.
Ministre de la milice.....	“ Mackenzie Bowell.
Maître général des postes.....	“ sir A. P. Caron, G.C.M.G.
Ministre de l'agriculture.....	“ John Carling.
“ du revenu de l'intérieur.....	“ John Costigan.
“ sans portefeuille.....	“ Frank Smith.
“ des douanes.....	“ J. A. Chapleau.
“ de la justice.....	“ sir J. S. D. Thompson, G.C.M.G.
“ des finances.....	“ George E. Foster.
“ de la marine et des pêcheries.....	“ Charles H. Tupper.
“ de l'intérieur et surintendant gé- néral des affaires des sauvages....	“ Edgar Dewdney.
“ des chemins de fer et canaux.....	“ John G. Haggart.
“ des travaux publics.....	“ Joseph A. Ouimet.
Secrétaire d'Etat.....	“ J. C. Patterson.

Les ministres dont les noms sont donnés ci-dessus forment le cabinet.

MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ, MAIS NON MEMBRES DU CABINET.

Sir Samuel Leonard Tilley, G.C.M.G., C.B., lt-gouverneur du Nouveau-Brunswick.
 Sir Alexander Tilloch Galt, G.C.M.G., C.B.
 Sir Hector L. Langevin, G.C.M.G.
 Wm. McDougall, C.B.
 Sir Wm. Pearce Howland, G.C.M.G., C.B.
 Sir Adams George Archibald, G.C.M.G.
 Peter Mitchell.
 James Cox Aikens.
 Théodore Robitaille.
 Hugh Macdonald.
 Edward Blake.
 Sir Richard J. Cartwright, G.C.M.G.
 David Laird.
 Donald Alexander Macdonald.
 Thomas Coffin.
 Téléphore Fournier (juge).
 William Ross.
 Félix Geoffrion.
 William B. Vail.
 David Mills.
 Toussaint Laflamme.
 Richard William Scott.
 Charles A. P. Pelletier, C.M.G.
 Wilfrid Laurier.
 Alfred G. Jones.
 James McDonald (juge en chef, Nouvelle-Ecosse).
 Louis F. R. Masson.
 Louis F. G. Baby (juge).
 Sir David L. Macpherson, G.C.M.G.
 Sir Charles Tupper, Baronet, G.C.M.G. (haut-commissaire).
 C. C. Colby.
 George A. Kirkpatrick, lieutenant-gouverneur d'Ontario.
 Amos E. Botsford.
 Wm. Miller.
 George W. Allan.

Greffier du Conseil, John Joseph McGee.

Les membres du Conseil privé ont le titre “d'honorable,” pour la vie.